DEPARTEMENT de la MAYENNE
COMMUNE de ST-GEORGES-BUTTAVENT

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 053-215302191-20261112-2026_88D-DE

N° 2026-88

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION : 03/11/2026

NOMBRE de CONSEILLERS : 15

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 12

L'an deux mil vingt-six le 12 novembre à 20 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Gérard BRODIN du conseil municipal.

Étaient présents : Sylvia DENIS, Maxime BOURDAIS, Jocelyne CHEMIN, Laurent MEIGRET, Nicole BOURGOUIN, Gérard BRODIN, Alain MANCEAU, Luc GARNIER, Thibault GENEST, Christelle CERISIER, Justine GOUET, Stéphane BOUVIER

étaient absent(es) excusé(es) : Valérie FOUBERT, Daniel FORTIN, Pauline VERON

Secrétaire de séance : Mme Sylvia DENIS

2026-88 VENTE PARCELLE LOT 9 AU PROFIT DE M. TROHEL Kévin et MME ILLAND Marie

Monsieur Le Maire indique que M. TROHEL Kévin et Mme ILLAND Marie souhaitent acquérir la parcelle lot 9 de la résidence de la Forêt cadastrée WB 373 pour une surface de 788 m2, 3A Chemin de Doiron pour y construire une maison individuelle. Considérant que les 13 parcelles constructibles à la résidence de la Forêt sont vendues au prix de 29,90 € HT du m2, le prix dudit terrain est de 28 273,44 € TTC.
La commune se chargera d'établir un acte administratif pour cette vente, les frais inhérents à la publication de l'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir évoqué avec les membres du Conseil, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne pouvoir au Maire ou à ses adjoints pour signer l'acte définitif.

Le Maire,
Gérard BRODIN

Mairie de ST-GEORGES-BUTTAVENT (MAYENNE)

Mise en ligne le : 18/11/2026 11:54 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : La Mairie
https://www.saint-georges-buttavent.fr/documents_administratifs/87835